

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 12 juillet 2013
(convocation du 1 juillet 2013)

Aujourd'hui Vendredi Douze Juillet Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 10h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10h et à partir de 10h30
Mme. LACUEY Conchita à M. HERITIE Michel
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 12h
M. ANZIANI Alain à M. TRIJOLET Thierry
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique
M. CHARRIER Alain à M. LAGOFUN Gérard
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme DELTIPLE Nathalie à partir de 12h15
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël
M. DOUGADOS Daniel à M. LABISTE Bernard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h15
M. GUICHOUX Jacques à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan à partir de 12h40
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
Mme. LIMOZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. LOTHAIRE Pierre à M. RAYNAL Franck
Mme. MELLIER Claude à Mme. ISTE Michèle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. TOUTON Elisabeth
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

**Chambre d'Agriculture de la Gironde - Programme d'actions 2013 - Subvention
2013 - Décision - Convention - Autorisation**

Madame TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Chambre d'Agriculture de la Gironde est l'organisme consulaire chargé de représenter l'ensemble des acteurs professionnels de l'agriculture du département. Elle est un établissement public administré par des professionnels élus.

Dans le cadre de ses compétences issues de la loi du 31 décembre 1966, en matière de développement économique, la Communauté urbaine de Bordeaux souhaite relancer une activité économique agricole en forte décroissance sur son territoire depuis plus de 10 ans, en soutenant le développement d'une agriculture urbaine durable, avec les objectifs suivants :

- restaurer une économie agricole de proximité favorable à ses habitants,
- accroître la part de commercialisation des circuits courts dont la vente directe et les marchés fermiers,
- développer une agriculture durable, répondant aux contraintes urbaines.

Ainsi, avec la convention cadre d'objectifs pour le développement économique de l'espace agricole de la Communauté urbaine de Bordeaux, ont été élaborés trois axes d'objectifs :

- Axe 1 - Connaître l'agriculture de La Cub et son territoire dans une perspective de développement économique,
- Axe 2 - Soutenir les porteurs de projet économique à vocation agricole sur La Cub,
- Axe 3 - Mettre en place une activité économique à vocation agricole de qualité et adaptée au milieu urbain.

La phase de diagnostic et d'analyse agricole, initiée en 2011, qui avait notamment pour objectif de localiser et de caractériser les espaces agricoles du territoire de La Cub, a permis de valider l'existence d'espaces non exploités et ressortant comme non urbains, non forestiers ou non agricoles. Il peut s'agir d'espaces urbains fort dilués mais aussi d'espaces incultes ou en friches.

Le diagnostic agricole prospectif, réalisé en 2011-2012, a en effet permis de recenser les exploitations agricoles, de localiser leurs bâtiments avec leur fonction dans l'exploitation, de localiser les parcelles exploitées en identifiant les types et modes d'exploitation et de définir leur devenir.

1 – La Chambre d’Agriculture a bénéficié des subventions communautaires suivantes :

Programme d’actions 2011 – Enquête sur les exploitations agricoles sur le territoire communautaire – Subvention de fonctionnement 2011 Délibération n°2011/0931 du 16 décembre 2011	38 409 €
Programme d’actions 2012 Délibération n°2012/0670 du 28 septembre 2012	40 000 €

Programme d’actions réalisées en 2012

Volet 1 - Identification des espaces non cultivés sur le territoire de La Cub

Ils représenteraient une surface sensiblement équivalente aux surfaces agricoles exploitées. Dans un contexte de forte pression foncière et de forte demande sociétale, voir les producteurs agricoles se rapprocher des lieux de consommation constitue un enjeu d’importance.

La Chambre d’Agriculture a conduit une analyse permettant de caractériser et de localiser ces espaces non cultivés, d’une superficie supérieure à 10 000 m², sous réserve qu’elle constitue une unité économiquement viable : l’objectif étant notamment de pouvoir étudier la possible remise en culture de certaines de ces unités foncières, voire d’y installer de nouveaux exploitants.

Dans ce cadre, des leviers financiers spécifiques pourront être proposés aux propriétaires fonciers par les collectivités territoriales pour une remise en état cultural des terres présentant un potentiel agricole (bonnes qualités agronomiques, accès à l’eau...).

Volet 2 - Appui technique au service urbanisme de La Cub et aux services instructeurs des collectivités

Dans le cadre de la révision du PLU, il permet d’éclairer les choix stratégiques de La Cub et des communes et d’améliorer la pertinence de la prise en compte de l’agriculture, de ses spécificités et de ses besoins.

L’accompagnement de la Chambre d’Agriculture aux services compétents de La Cub porte ainsi, en particulier, sur :

- la prise en compte des exploitations, de leurs bâtiments et de leurs projets,
- un travail à la parcelle pour un classement adapté (zones A et N) des exploitations et des espaces agricoles et, le cas échéant, la délimitation des périmètres inconstructibles autour des bâtiments d’élevage,
- l’emplacement et la délimitation des EBC,
- la protection d’espaces à vocation ou à potentiel agricole dans le cadre de projets de développement urbain,
- un recensement du potentiel hydraulique (disponibilité de la ressource en eau) des secteurs définis, potentiellement agricoles.

D'autre part, un appui technique aux collectivités confrontées à des demandes d'autorisation de constructions pour les besoins de l'exploitation agricole est proposé, notamment sur les aspects suivants :

- appréciation du lien de nécessité de construction pour l'exploitation agricole,
- pertinence de l'activité agricole présentée,
- prise en compte de périmètre de protection et notion d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE),
- caractéristiques techniques des bâtiments d'exploitation en lien avec l'activité concernée,
- accès aux réseaux...

Volet 3 - Accompagnement à la transmission d'exploitations

La Chambre d'Agriculture conduit sur le territoire de La Cub une action d'envergure en matière de transmission d'exploitations permettant d'assurer leur pérennité.

Dans une première phase, cette action s'est adressée aux exploitants en activité âgés de 60 ans et plus, sans succession, identifiés lors de l'enquête initiale.

Ces exploitants ont pu bénéficier d'un conseil transmission personnalisé permettant d'assurer :

- un conseil dans la réflexion sur la cessation d'activité et la sensibilisation à l'anticipation des démarches,
- une sensibilisation visant à favoriser l'installation d'un jeune et une information sur les dispositifs d'accompagnement à la transmission (technique et financière),
- une réflexion sur la destination la plus opportune de leur exploitation agricole,
- la collecte d'informations sur la personne et l'exploitation (grille d'enquête et cartographie de l'exploitation).

Cette enquête a en effet permis de recenser 169 exploitations agricoles parmi lesquelles 45 sont gérées par des exploitants de plus de 60 ans, soit plus d'une exploitation sur 4 susceptibles d'être transmises et/ou de cesser leur activité.

Sur ces 45 exploitants de plus de 60 ans, 17 ont déclaré n'avoir aucune succession, soit 1 sur 3, et 11 ont déclaré avoir une succession indéterminée mais avec la volonté de transmettre leur exploitation. Soit au total 28 exploitations sur 169 sans aucune assurance de transmission et donc de pérennité de l'activité et du maintien de la destination agricole du foncier.

Volet 4 - Accompagnement à l'installation d'exploitations

Cet accompagnement est prévu sur 3 axes :

1/ L'accompagnement sur le territoire de La Cub des candidats à l'installation, quel que soit leur statut (jeune agriculteur de moins de 40 ans ou pas), pour fiabiliser techniquement et économiquement leur projet de manière à en garantir la pérennité.

2/ L'accompagnement spécifique, au regard de leur stratégie, des municipalités de La Cub qui s'engagent dans un projet d'installation d'exploitants dans des bâtiments et sur du foncier leur appartenant (par exemple Blanquefort, Gradignan, Villenave d'Ornon...).

3/ Le parrainage des repreneurs ou créateurs d'entreprises agricoles qui répond à un fort besoin d'accompagnement et de professionnalisation du candidat à l'installation, que cette installation soit la conséquence d'une reprise d'exploitation ou qu'elle résulte de la création d'une nouvelle unité.

Volet 5 - Mise en place d'un accompagnement spécifique des exploitations de maraichage par un conseil spécialisé

Au regard, d'une part, de la spécificité agronomique de certains secteurs du territoire agricole de La Cub, des projets d'installation et des besoins exprimés par les exploitants et, d'autre part, de la volonté de La Cub de maintenir et de développer une agriculture de proximité, d'accroître la part de commercialisation des circuits courts et de développer une agriculture « durable, biologique et raisonnée » répondant aux contraintes urbaines, la Chambre d'Agriculture a réalisé un conseil spécifique aux exploitations maraichères du mois de septembre 2012 au mois de décembre 2012.

Volet 6 - Assistance technique au projet « 55 000 hectares pour la Nature »

La Cub a lancé une consultation auprès d'équipes pluridisciplinaires, afin d'élaborer des stratégies de valorisation pour mettre la nature au cœur du projet métropolitain sur son territoire.

La Chambre d'Agriculture a apporté une assistance technique aux équipes sélectionnées et assuré un accompagnement de La Cub dans cette consultation, afin de garantir la prise en compte des spécificités agricoles dans toutes les phases de cette démarche et assurer la fiabilité des projets proposés. Cette assistance a permis également une cohérence avec l'ensemble des actions conduites sur le territoire communautaire, en matière de protection et de valorisation des espaces et des activités agricoles.

Le dialogue compétitif et l'assistance de la Chambre d'Agriculture dans le cadre de ce projet se sont déroulés sur une période de 4 mois à compter du mois de septembre 2012. Aussi, l'assistance technique de la Chambre d'Agriculture n'ayant pas été budgétairement prévue par les services de La Cub et sa nécessité ayant été mise en exergue au cours de la démarche et au vu des résultats de l'enquête agricole, la Chambre d'Agriculture assumera seule, à titre exceptionnel pour l'année 2012, la charge financière de celle-ci.

3 - Programme d'actions 2013

Volet 1 - identification de secteurs de projets à enjeux forts pour une valorisation agricole

Il s'agit de repérer, au sein de ces espaces, des secteurs à enjeux forts pour une reprise agricole. Seront principalement concernés les secteurs de terrains en situation de friches récentes et reconvertis pour l'agriculture (cultures, maraichage, pâturage...) souvent localisés à la périphérie des secteurs urbanisés.

Un travail d'identification de terrain permettra de fiabiliser le repérage de ces espaces à enjeux afin de :

- prendre contact avec les collectivités concernées,
- identifier les propriétaires des parcelles constitutives de ces secteurs,
- constituer des groupes projets (communes, propriétaires, exploitants agricoles...) pour traiter du devenir de ces secteurs,
- proposer un programme d'aides financières adaptées au contexte.

L'objectif à terme étant notamment de pouvoir étudier la possible remise en culture de certaines parcelles et d'y installer de nouveaux exploitants.

Dans la mesure où des soutiens financiers existent, des actions de sensibilisation et d'accompagnement des propriétaires fonciers pour la remise en production agricole de ces parcelles et de mise en relation avec des exploitants intéressés seront proposées.

Dans ce cadre, un programme d'aides financières spécifiques sera proposé par La Cub aux propriétaires fonciers pour une remise en état cultural des terres présentant un potentiel agricole (bonnes qualités agronomiques, accès à l'eau...). Ces leviers pourront prendre les formes suivantes : aide à la restauration de l'état cultural des terres, à l'amendement des parcelles, à la création de haies, accessibilité à l'eau...

L'échange d'expériences avec Nantes-Métropole et la Chambre d'Agriculture de Loire Atlantique qui conduit des actions similaires de reconquête d'espaces agricoles non exploités et en état de friche permettra d'éclairer et de faciliter notre propre démarche.

Volet 2 - Appui technique au service urbanisme/révision PLU de La Cub et aux services instructeurs des collectivités

Le service Aménagement de la Chambre d'Agriculture poursuivra son appui technique au service urbanisme de La Cub et à l'Aurba dans le cadre de la révision du PLU ainsi qu'aux services instructeurs communaux pour les autorisations d'urbanisme en lien avec une exploitation agricole ou une nouvelle construction à proximité d'une exploitation.

Le diagnostic agricole prospectif réalisé en 2011-2012 a en effet permis de recenser les exploitations agricoles, de localiser leurs bâtiments avec leur fonction dans l'exploitation, de localiser les parcelles exploitées en identifiant les types et modes d'exploitation et de définir leur devenir.

Aussi, dans le cadre de la révision du PLU, il permettra d'éclairer les choix stratégiques de La Cub et des communes, d'améliorer la pertinence de la prise en compte de l'agriculture, de ses spécificités et de ses besoins.

L'accompagnement de la Chambre d'Agriculture aux services compétents de La Cub portera ainsi, en particulier, sur :

- la prise en compte des exploitations, de leurs bâtiments et de leurs projets,
- un travail à la parcelle pour un classement adapté (Zones A et N) des exploitations et des espaces agricoles et, le cas échéant, la délimitation des périmètres inconstructibles autour des bâtiments d'élevage,
- l'emplacement et la délimitation des EBC,
- la protection d'espaces à vocation ou à potentiel agricole dans le cadre de projets de développement urbain,
- un recensement du potentiel hydraulique (disponibilité de la ressource en eau) des secteurs définis potentiellement agricoles.

D'autre part, un appui technique aux collectivités confrontées à des demandes d'autorisation de constructions pour les besoins de l'exploitation agricole sera de nouveau proposé, notamment sur les aspects suivants :

- appréciation du lien de nécessité de construction pour l'exploitation agricole,
- pertinence de l'activité agricole présentée,
- prise en compte de périmètre de protection et notion d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE),
- caractéristiques techniques des bâtiments d'exploitation en lien avec l'activité concernée,
- accès aux réseaux.

Volet 3 - Accompagnement à l'installation d'exploitations

Cet accompagnement est en continuité de celui de l'année précédente. Il consiste en un accompagnement sur le territoire de La Cub des candidats à l'installation, quel que soit leur statut (jeune agriculteur de moins de 40 ans ou pas), pour fiabiliser techniquement et économiquement leur projet de manière à en garantir la pérennité.

Cet accompagnement respectera plusieurs phases :

- réception du candidat à l'installation pour une mise en forme du projet et expression de besoins spécifiques ;
- vérification de l'adéquation des compétences du candidat à la réalisation et à la conduite de son projet ;
- réalisation d'un diagnostic préalable à l'installation correspondant à l'analyse du projet avec la mise en évidence des points forts et des points faibles débouchant sur des recommandations d'amélioration et propositions d'accompagnement technique ;
- réalisation du Plan de Développement Economique permettant d'asseoir la viabilité économique du projet mais également sa faisabilité technique et humaine.

Il est également prévu pendant les trois années suivant leur installation de proposer aux candidats un suivi technico-financier de leur exploitation.

L'accompagnement spécifique, au regard de leur stratégie, des municipalités de La Cub qui s'engagent dans un projet d'installation d'exploitants dans des bâtiments et sur du foncier leur appartenant (par exemple : Blanquefort, Gradignan, Villenave d'Ornon...). Ces municipalités seront soutenues par la Chambre d'Agriculture par un accompagnement spécifique sur :

- l'expertise agricole du site (surfaces disponibles et/ou mobilisables, accès à l'eau, disponibilité des réseaux...);
- la proposition d'activités adaptées au site au regard de ses caractéristique ;
- la recherche de candidats à l'installation répondant aux critères et au projet souhaité ;
- l'examen des candidatures, l'audition des candidats retenus et l'analyse des compétences à la réalisation et à la conduite du projet ;
- l'analyse technico-économique du projet d'installation du candidat retenu dans un objectif de viabilité économique et de faisabilité technique et humain ;
- des propositions d'adaptation des bâtiments et du site au regard du projet définitif.

Volet 4 - animation spécifique des territoires à vocation de maraichage par un conseil spécialisé

Au regard, d'une part, des caractéristiques agronomiques de certains secteurs du territoire agricole de La Cub, des projets d'installation et des besoins très spécifiques exprimés par les maraichers et, d'autre part, de la volonté de La Cub de maintenir et de développer une agriculture de proximité, d'accroître la part de commercialisation des circuits courts et de développer une agriculture "durable, biologique et raisonnée" répondant aux contraintes urbaines, la Chambre d'Agriculture proposera une animation du territoire et de la filière maraichage ainsi qu'un accompagnement des exploitations qui participent pleinement à ces objectifs.

Cet accompagnement spécifique aura donc pour objectif :

- la création et l'animation d'un "groupe de coordination terrain" permettant d'organiser et d'assurer une fonction de veille sur les problématiques et les mutations (cession et recherche de foncier, cessation d'activité, installation...) sur les territoires à vocation maraichère, d'être réactif face aux situations rencontrées, aux opportunités qui se présentent, aux demandes et besoins exprimés par des porteurs de projets, des propriétaires, des collectivités... ;
- d'assurer une interface entre les maraichers et les collectivités locales et territoriales afin d'échanger sur les problématiques et les perspectives du secteur et de la filière ;
- l'animation d'actions collectives territoriales (commercialisation, accueil sur exploitations, parrainage...);
- d'accompagner l'installation des nouveaux exploitants et les producteurs en place sur l'ensemble de ces problématiques et aspects techniques mais également sur la commercialisation, notamment en circuits courts.

Volet 5 - Accompagnement des exploitants dans le développement des modes de commercialisation en circuits courts

La Chambre d'Agriculture animera un programme d'actions visant à renforcer les liens et à organiser les relations entre producteurs, à titre individuel ou collectif, et consommateurs ou collectivités.

Ces actions porteront sur :

- l'accompagnement des agriculteurs dans leur stratégie de diversification en agritourisme et d'ouverture au public de leur exploitation (fermes auberges, hébergements, visites d'exploitation, fermes de découvertes et pédagogiques, fermes équestres...);
- l'organisation et la promotion de mode de commercialisation en circuits courts ;
- l'accompagnement et le suivi des agriculteurs projetant la création d'un point de vente sur leur exploitation ;
- l'encouragement et le soutien à la création de points de vente et de circuits de distribution collectifs ;
- l'accompagnement à l'organisation de marchés de producteurs de pays et de marchés d'approvisionnement sur des communes de La Cub ;
- la sensibilisation des collectivités aux modes de soutien des circuits courts ;
- la promotion collective des producteurs pratiquant la vente directe par une communication adaptée en partenariat avec les services de La Cub (carte guide...);
- la création d'un site Internet spécifique au référencement des exploitants agricoles proposant de la vente directe ;
- la proposition de formations spécifiques sur la commercialisation en circuits courts.

Volet 6 - Sensibilisation-information des agents et des élus des collectivités territoriales aux réalités de l'agriculture

La Chambre d'Agriculture est en mesure de proposer aux agents des collectivités et aux élus des sessions de sensibilisation aux « réalités » de l'agriculture afin d'améliorer la pertinence de la prise en compte du milieu agricole sous tous ses aspects dans tout projet d'aménagement ou de développement territorial, répondant « mieux connaître l'agriculture pour mieux la protéger ».

Il s'agit de rappeler un certain nombre de notions techniques propres à l'agriculture, de présenter les modes possibles en matière de production, de commercialisation et de qualité.

De la même manière, pourront être abordées les problématiques spécifiques des bâtiments d'élevage et du respect de leur périmètre de protection. Enfin, l'agriculture est consommatrice d'un certain nombre de « produits » souvent perçus comme nuisibles à l'environnement et à la santé.

La Chambre d'Agriculture propose de faire le point sur les grandes familles de ces produits ainsi que les systèmes de lutte communément utilisés.

Enfin, elle propose de rappeler les mesures agroenvironnementales auxquelles sont soumises les exploitations agricoles. Cette approche sera complétée par une appréhension de l'agriculture au niveau du territoire communautaire déclinée par filière et par problématique transversale.

Cette sensibilisation est préférentiellement destinée aux agents des différentes collectivités ayant, de part leur métier, un intérêt à maîtriser ces aspects et/ou aux élus désirant acquérir les bases d'une meilleure connaissance de l'activité agricole. Elle pourra être organisée par groupes de communes.

Enfin, une formation CERTIPHYTO pourrait être organisée et proposée aux agents des collectivités (espaces verts, espaces sportifs, voirie....) afin que leurs services obtiennent leur certificat individuel.

En effet, la Chambre d'Agriculture de la Gironde est agréée par le Ministère pour expérimenter le dispositif de formation permettant d'obtenir le Certiphyto à l'issue de 2 jours de formation.

Ce certificat individuel d'aptitude à l'utilisation de produits phytosanitaires Certiphyto (issu des lois Grenelle 1 et 2 et de l'axe 4 du plan ECOPHYTO 2018) leur permettra :

- d'être en règle pour leur usage professionnel ;
- de pouvoir effectuer légalement l'achat de produits phytosanitaires (Directive européenne) à partir du 1^{er} janvier 2015.

Il existe plusieurs catégories de certificats individuels, connus sous le nom de Certiphyto, selon la profession : conseiller, distributeur, prestataire de service en application, et utilisateur professionnel dont celle intitulée « Activité professionnelle en collectivité territoriale ».

Les objectifs de cette formation et du Certiphyto sont ainsi de :

- connaître la réglementation et les responsabilités de l'applicateur en matière d'utilisation de produits phytopharmaceutiques ;
- identifier les risques à l'utilisation sur la santé et l'impact sur l'environnement (dangerosité des produits) ainsi que les moyens de prévention ;
- identifier les facteurs favorisant ou aggravant la contamination ;
- acquérir ou développer des connaissances sur les produits, sur les pratiques permettant de réduire l'utilisation des produits phyto et de mieux les utiliser ;
- maîtriser les pratiques et techniques permettant de diminuer l'utilisation des produits et des risques (Bio contrôles, réglage matériel...) ;
- s'impliquer dans la tenue de la traçabilité.

Assistance technique au projet « 55 000 hectares pour la Nature »

L'année 2012 a vu le lancement, par La Cub, de l'ambitieux et innovant projet 55 000 hectares pour la Nature. Une consultation a permis à 5 équipes pluridisciplinaires de candidater pour tenter de proposer et d'élaborer une véritable stratégie de valorisation permettant de mettre la nature au cœur du projet métropolitain sur le territoire de La Cub.

La démarche repose, en 2012 et 2013, sur la conduite de 3 phases de dialogue compétitif entre les 5 équipes.

Cette dynamique de projets pour la Nature devant concerner l'ensemble des situations de confrontation ville/nature et apporter des réponses aux problématiques stratégiques et aux enjeux définis par La Cub, l'agriculture, sous ses aspects sociétal, économique, environnemental, etc. y occupera une place importante.

Aussi, la Chambre d'Agriculture assurera un accompagnement de La Cub dans les 2^e et 3^e phases du dialogue compétitif et dans le suivi d'attribution des 5 lots afin de garantir la prise en compte des spécificités agricoles dans toutes les phases de cette démarche et assurer la fiabilité des projets proposés. Cette assistance permettra également d'assurer une cohérence avec l'ensemble des actions conduites sur le territoire communautaire en matière de protection et de valorisation des espaces et des activités agricoles (projets d'installation et programmes agricoles communaux, PPEANP...).

L'ambition est d'enclencher une première vague de réalisations originales sur les « sites laboratoires » dès 2014-2015.

4 - Le budget de l'action se décompose ainsi :

BUDGET PRÉVISIONNEL 2013			
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Charges de personnel	70 000	Ressources propres	35 000
		Communauté urbaine de Bordeaux	35 000
Total dépenses	70 000	Total recettes	70 000

Le cout total du programme d'actions 2013 de la Chambre d'Agriculture est de 70 000 €. Elle sollicite une participation financière de La Cub d'un montant de 35 000 €, soit 50 % du montant total de ce programme.

Cette demande de subvention répond aux critères d'éligibilité définis par la délibération n°2011/0929 du 16 décembre 2011, relative au dispositif d'aide financière des projets Nature visant, notamment, à accompagner les associations sur les natures d'opérations suivantes "Travaux d'aménagement, de valorisation et de protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages".

- Intérêt communautaire : dynamique agricole sur le territoire communautaire.
- Ouverture ou service rendu au public : valorisation des espaces naturels et agricoles de La Cub et facilitation de la vente directe au bénéfice des habitants.
- Protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages : préservation et développement de la biodiversité, meilleure connaissance des enjeux agricoles.
- Niveau d'exigence technique : agrobiologie ou agriculture raisonnée prenant mieux en compte le milieu urbain et ses habitants.
- Cofinancement : les fonds propres de la Chambre d'Agriculture (50 %).

Ainsi, la participation communautaire s'effectuera sous forme d'une subvention d'un montant de 35 000 € et aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

VU la délibération communautaire n° 2011/0930 du 16 décembre 2011, relative à la convention cadre d'objectifs entre la Chambre d'Agriculture de la Gironde et La Cub pour le développement économique de l'espace agricole communautaire,

VU la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011, relative au dispositif d'aide financière des projets Nature.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE

L'objectif de développement économique d'une agriculture durable sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux est d'intérêt communautaire.

L'expertise de la Chambre d'Agriculture de la Gironde est nécessaire pour atteindre cet objectif.

DÉCIDE

Article 1 - Une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € est attribuée à la Chambre d'Agriculture de la Gironde pour l'année 2013 au titre du "Programme d'actions 2013".

Article 2 - Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 - Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 - La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section de fonctionnement : chapitre 65 – compte 65378 – fonction 8330 – CRB UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 AOÛT 2013

PUBLIÉ LE : 19 AOÛT 2013

Mme BRIGITTE TERRAZA